

L'an deux mil vingt, le deux du mois de JUIN à vingt heures, afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis exceptionnellement à la salle polyvalente de DAMPIERRE-SOUS-BROU, sous la présidence de M. GAUDICHAU Alain, Maire, dûment convoqués le 02 Juin 2020.

Date de convocation du conseil municipal : 26 Mai 2020

Tous Présents : M. BELFORT Jean-Claude, M. BRAULT André, M. BRUNEAU Jérôme, Mme DELORME Sylvie, Mme GISKA Céline, M. LEVERD Tony, M. SAILLARD Jean-Pierre, Mme SERREAU Hélène, Mme TOURY Béatrice, Mme VAMBRE Adeline.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SAILLARD

Indemnités du Maire et des Adjointes

Vu le CGCT et notamment les articles L2123.20 et suivants,

Vu l'article 96 de la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, stipulant que les maires des communes et les conseillers exerçant les fonctions d'adjoint au maire perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L.2123-20,

Vu la strate démographique à laquelle appartient la commune (464 habitants au 01/01/2020),

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, à effet du 23/05/2020, date de son installation, pour la durée du mandat,

- d'attribuer au **Maire l'indemnité de 25,5%** de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à effet du 23/05/2020, date de son installation, pour la durée du mandat

- d'attribuer **aux adjoints une indemnité de 7%** de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,
-d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

- Frais de déplacement des membres du Conseil Municipal

M. le Maire expose au Conseil Municipal que,

VU l'article 2123-13 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

VU le Décret 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

VU l'arrêté du 26 février modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités kilométriques,

Les membres du Conseil Municipal, peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci, sur production d'un état de frais et des pièces justificatives.

	jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km	Au delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €/km	0,36 €/km	0,21 €/km
6 et 7 CH	0,37 €/km	0,46 €/km	0,27 €/km
8 CH et plus	0,41 €/km	0,50 €/km	0,29 €/km

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les dispositions décrites ci-dessus relative à l'indemnisation des frais de déplacement des membres du Conseil Municipal.

-Communauté de Communes du Grand Châteaudun - Conseillers communautaires

Vu les articles L5211-6 et L5211-6-2 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Grand Châteaudun,
Conformément à l'article L273-11, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants au sein d'organe délibérant des communautés de communes sont les membres du Conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 23/05/2020 concernant l'élection du Maire et des adjoints,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant représentant la commune de Dampierre-sous-Brou au sein du Conseil communautaire de ladite EPCI, Alain GAUDICHAU, Maire, délégué titulaire, et Adeline VAMBRE, 1ère adjointe, déléguée suppléante sont désignés conseillers communautaires et acceptent ce mandat.

-Communauté de Communes du Grand Châteaudun - Désignation de délégués au SICTOM BBI.

Vu les articles L5211-6 et L5211-6-2 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Grand Châteaudun,

Conformément à l'article 5 des statuts du SICTOM BBI, chaque communauté de communes devra élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune qui y adhère. Les communautés éliront également un représentant titulaire et un suppléant pris en dehors des délégués élus précédemment.

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la commune de Dampierre-sous-Brou au sein du Conseil communautaire de ladite EPCI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les délégués suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Tony LEVERD	Jean-Pierre SAILLARD
Hélène SERREAU	Jérôme BRUNEAU

-Election des délégués dans les organismes extérieurs

M. le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Dampierre-sous-Brou au sein des syndicats dont elle est membre. Suivant l'article L.5211.7 du Code Général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués au scrutin secret,

Désignation des délégués au Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou. S.I.S.S.

Conformément aux statuts du Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Ont été élus, à l'unanimité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Adeline VAMBRE	Jérôme BRUNEAU
Céline GISKA	Hélène SERREAU

Désignation des délégués Syndicat Territoire d'Energie Eure et Loir

Conformément aux statuts du Syndicat Territoire d'Energie d'Eure-et-Loir, la commune est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Ont été élus, à l'unanimité :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Alain GAUDICHAU	André BRAULT

Désignation des délégués au S.M.A.R. Loir 28 (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir)

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats : Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Béatrice TOURY et Tony LEVERD

Ont été élus, à l'unanimité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Jean-Claude BELFORT	Béatrice TOURY
Jean-Pierre SAILLARD	Tony LEVERD

Désignation des délégués à Eure et Loir Ingénierie. E.L.I.

Conformément aux statuts du syndicat Eure-et-Loir Ingénierie, la commune est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats : Alain GAUDICHAU et Tony LEVERD.

Ont été élus, à l'unanimité :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Alain GAUDICHAU	Tony LEVERD

Désignation des délégués A.D.M .R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Conformément aux statuts de l'Association d'aides en milieu rural, Suivant l'article L.5211.7 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Ont été élues, à l'unanimité.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Béatrice TOURY	Adeline VAMBRE

Désignation d'un correspondant Défense

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'élection des délégués au scrutin public.

Le Conseil municipal a désigné André BRAULT comme délégué en charge des questions de défense. Il sera destinataire d'une information régulière. Il sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et le recensement militaire.

- Commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offre d'une commune de – 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président d'office de ladite commission, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, Cette commission intervient dans le cadre des marchés formalisés,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer le scrutin public.

Ont été désignés :

Président : Alain GAUDICHAU

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean-Pierre SAILLARD	Jérôme BRUNEAU
Béatrice TOURY	Tony LEVERD
Sylvie DELORME	Jean-Claude BELFORT

En cas d'empêchement le Président désigne son remplaçant : Adeline VAMBRE

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Mr le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 2133 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, conformément à la délibération en date 16 Octobre 2016 sur les zones U et AU dans le PLU de Dampierre-sous-Brou pour les opérations d'un montant inférieur à 200 000€ ;

- COMMISSIONS COMMUNALES

Vu l'article L2121.22 du CGCT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de la mise en place des commissions communales énumérées ci-dessous,

FIXE le nombre de membres dans chaque commission,

Considérant que M. le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ;

COMMISSIONS	MEMBRES
URBANISME	Alain GAUDICHAU
	Jean-Pierre SAILLARD
	Béatrice TOURY
	Sylvie DELORME
	Jérôme BRUNEAU
	Tony LEVERD
	Jean-Claude BELFORT
FINANCES	Alain GAUDICHAU
	Adeline VAMBRE
	Tony LEVERD
	André BRAULT
	Jean-Pierre SAILLARD
TRAVAUX Bâtiments communaux- CIMETIERE VALLÉES-CHEMINS	Alain GAUDICHAU Hubert MONTFERMÉ (employé communal)
	Tony LEVERD
	Jérôme BRUNEAU
	André BRAULT
	Jean-Claude BELFORT
FÊTES-CULTURE-COMMUNICATION	Alain GAUDICHAU
	Adeline VAMBRE
	Hélène SERREAU
	Sylvie DELORME
	Jean-Pierre SAILLARD
	Béatrice TOURY
	Céline GISKA
ECOLE - RESTAURATION SCOLAIRE UNVERRE	Alain GAUDICHAU
	Jérôme BRUNEAU
	Hélène SERREAU
GESTION SALLE POLYVALENTE	Alain GAUDICHAU
	Jean-Claude BELFORT

	Sylvie DELORME
ACTION SOCIALE-CADRE DE VIE	Alain GAUDICHAU
	Adeline VAMBRE
	Béatrice TOURY
	Hélène SERREAU
	Jean-Pierre SAILLARD
	Céline GISKA

Informations et questions diverses

- Point sur la parcelle AB69.
- Visite annuelle contrôle électricité et gaz APAVE à la salle polyvalent et la mairie le 4 juin.
- Commission des chemins : réunion le 6 juin pour visite sur le terrain.
- Commémoration appel 18 juin à 18H.

Séance levée à 23H.

Prochaine réunion le 15 juin 2020 à 20H.